



Préavis municipal N° 12 / 2023 : St-Cierges - rénovation complète de l'Auberge communale

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Madame Joëlle Martin, Messieurs Marc Chablaix, Yannick Dizerens, Dick-André Freymond et Vincent Fellrath, rapporteur, s'est réunie le jeudi 30 novembre 2023 en présence de Madame Nathalie Jaton, municipale et de Monsieur Jérôme Pollicino architecte.

Après une visite des lieux, la commission a constaté, au vu de l'état général de l'intérieur du bâtiment, qu'une rénovation complète des lieux était indispensable.

Le projet prévoit la rénovation, l'équipement et l'ameublement de quatre chambres dont la transformation de la plus grande en studio. Nous nous sommes demandés si la location de chambres d'hôtel était pertinente, la Municipalité se dit convaincue que cela répond à un réel besoin. M. Pollicino nous a répondu que le projet a été pensé pour être modulable et qu'en cas de nécessité les chambres et le studio pouvaient être facilement transformés en appartement. La toiture sera isolée, si bien que les combles pourraient être transformés ultérieurement à moindre coût pour créer des appartements en duplex au dernier étage.

Le projet permet des évolutions selon les besoins et envies du locataire comme par exemple la possibilité de créer un monte-charge entre la cuisine et le sous-sol pour en augmenter la surface de travail.

Bien que le coût d'un ascenseur soit élevé, il répond aux normes pour les bâtiments publics et son installation est obligatoire. Cela apporte néanmoins une belle plus-value pour les appartements dans les étages ainsi qu'un accès facilité pour le locataire au sous-sol où se trouvera sa chambre froide, sa réserve et son stockage.

Aucune modernisation du chauffage n'est nécessaire, le bâtiment étant relié au chauffage à distance de La Grange.

Nous relevons que l'isolation périphérique de toutes les façades du bâtiment n'est pas prévue, entre autres pour des raisons de recensement à l'inventaire des monuments historiques. Une réflexion à ce niveau devra impérativement être menée avant l'exécution des travaux pour trois raisons :

- Limiter la déperdition énergétique.
- Assurer un fonctionnement des appartements et des chambres sans soucis de moisissure.
- Garantir un confort intérieur digne du montant de l'investissement.

La commission a été enthousiasmée par l'aménagement de la terrasse proposé, comme le toit végétalisé et les parois ajourées permettant une meilleure utilisation et une valeur ajoutée à l'espace extérieur, ainsi qu'un accès couvert à la buvette de la grande salle en cas de demandes pour un service traiteur.

La piste de pétanque située derrière le bâtiment pourra être rénovée, la commune ne prévoyant pas que le locataire puisse l'utiliser pour agrandir la terrasse.

Si le préavis est accepté, la fin des travaux et l'ouverture de l'établissement est prévue pour fin 2025. Ce projet nous paraît bien pensé et la commission se réjouit de l'attribution du mandat d'architecte à un habitant de la commune ayant à cœur de mettre en valeur notre patrimoine.



Préavis municipal N° 12 / 2023 : St-Cierges - rénovation complète de l'Auberge communale

En conclusion, convaincue du bien-fondé du projet comme unique auberge communale et au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire

- d'accepter le préavis 12/2023 St-Cierges – rénovation complète de l'Auberge communal

St-Cierges le 6 décembre 2023

Joëlle Martin

Marc Chablaix

Yannick Dizerens

Dick-André Freymond

Vincent fellrath (rapporteur)